

**RAPPORT DU JURY DES CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'INSPECTEUR
DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2015**

Le concours d'accès au grade d'inspecteur de l'action sociale et sanitaire au titre de l'année 2015 s'est déroulé, concernant les épreuves écrites du mardi 8 au jeudi 10 septembre 2015, concernant les épreuves orales du 11 au 20 janvier 2016 (hors Sauvadet).

Pour le concours interne, 249 candidats se sont inscrits, 102 ont passé les épreuves, 23 ont été déclarés admissibles, 9 admis sur liste principale et 2 sur liste complémentaire.

7 lauréats sont issus de la fonction publique d'Etat, 2 de la fonction publique hospitalière. La majorité des lauréats (6) ont bac +3 et plus

Pour le concours externe, 1055 candidats se sont inscrits, 273 ont passé les épreuves, 50 ont été déclarés admissibles, 18 admis sur liste principale et 6 sur liste complémentaire.

Les candidats admis aux concours sont majoritairement des femmes (17 femmes/10 hommes).

Le jury, en réunion plénière le 20 janvier 2016, a retenu les conclusions suivantes.

I. EPREUVES ECRITES

Rappel de la nature des épreuves :

Epreuve N° 1 du concours externe

Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels.
(durée : cinq heures - coefficient 4)

Epreuve N° 2 du concours externe et N°1 du concours interne

Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier remis au candidat.
(durée : quatre heures - coefficient 4)

Epreuve N°3 du concours externe et N°2 du concours interne

Composition portant, au choix exprimé par le candidat, avant la clôture des inscriptions, sur l'une des matières suivantes :

- finances publiques ;
 - droit public ;
 - économie ;
 - système français de protection sociale.
- (durée : quatre heures - coefficient 3).

Culture générale :

Concernant l'épreuve de culture générale, les correcteurs ont relevé une relative pauvreté des développements sur le sujet proposé, un certain nombre de copies demeurant simplement partiellement traitées. En conséquence, la première recommandation formulée par le jury est de bien veiller à la définition et à la délimitation du sujet, à la détermination de la, ou des problématiques posées et de traiter celles-ci.

Il convient d'éviter les digressions, et tout particulièrement de renoncer à déformer le sujet pour pouvoir reproduire un sujet correspondant à un sujet précédemment traité avec bonheur dans une préparation aux concours, sans lien avec la question posée.

Les candidats ont globalement mieux veillé à la construction et au respect du plan annoncé entraînant de fait, sur cet aspect là, une meilleure qualité des copies. Malheureusement le manque de soin assez général apporté à l'expression, au style et à l'orthographe ont parfois amené des résultats particulièrement médiocres, voire mauvais, pour des candidats qui se présentent à un concours de catégorie A de la fonction publique.

Note de synthèse :

Pour l'épreuve de note de synthèse du concours interne, comme les années précédentes la principale difficulté apparemment rencontrée par les candidats a, semble-t-il, résidé dans une mauvaise gestion du temps de l'épreuve. L'absence de méthode et les incertitudes pour repérer et sélectionner les textes clefs ont eu vraisemblablement pour effet de provoquer un manque du temps nécessaire pour construire un plan de présentation de la ou des problématiques et leur analyse, avec au final un nombre important de copies non terminées ou incomplètes.

Le jury recommande aux candidats de s'entraîner d'une part, à repérer les textes de fond utiles à la compréhension et à la relation du problème sous ses différents aspects, et d'autre part de gérer le temps de l'épreuve en distinguant lecture du dossier/construction du plan/rédaction.

Composition au choix :

Concernant les épreuves écrites techniques, la principale remarque négative, outre celles relatives à la forme qui ont déjà été formulées sur la culture générale porte, tant en politique de santé qu'en droit public, sur l'absence d'actualisation des connaissances pour un nombre relativement important de candidats.

Le jury recommande aux candidats d'être attentifs à l'évolution des textes afin de pouvoir actualiser leurs connaissances en conséquence. (l'accès régulier aux sites des ministères sociaux, de la santé, de la fonction publique doit permettre d'aider cette veille juridique)

II. EPREUVES ORALES

Rappel de la nature des épreuves :

Epreuve N° 1 commune aux concours externe et interne

Entretien avec le jury d'une durée de trente minutes (préparation trente minutes - coefficient 5) comportant trois parties :

- présentation par le candidat de son cursus personnel et de ses motivations ;
- exposé ayant pour point de départ un sujet et un texte d'ordre général ; ces derniers sont tirés au sort par le candidat qui choisit de traiter l'un ou l'autre ;
- réponses à des questions sur l'actualité sanitaire et sociale.

Epreuve N° 2 commune aux concours externe et interne

Epreuve orale de langue vivante, comportant la lecture et la traduction d'un texte, ainsi qu'une conversation avec un ou plusieurs examinateurs spécialisés, dans l'une des quatre langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : vingt minutes, après vingt minutes de préparation - coefficient 1). Le choix de la langue doit être exprimé lors de l'inscription.

Culture générale (concours externe et interne)

Concernant la présentation du cursus et de la motivation (1° partie de l'intervention) le jury recommande de ne pas développer la description très détaillée des considérations personnelles ayant occasionné éventuellement l'apparition de certaines motivations mais de privilégier la présentation des expériences professionnelles passées ou en cours ayant été importantes dans le cursus et les motivations.

Il souligne la nécessité pour le candidat de faire réellement ressentir sa motivation pour entrer dans le métier d'IASS, ce qui implique que la diversité des missions susceptibles d'être assurées par un IASS soit connue et pleinement valorisée par le candidat. Beaucoup trop de candidats n'ont qu'une connaissance trop parcellaire, déformée ou lacunaire du métier auquel ils sont supposés se destiner et des fonctions qui devront être exercées sur le terrain.

Dans ces conditions le jury a dû trop souvent constater la banalité voire la pauvreté des présentations effectuées par nombre de candidats ayant manifestement, insuffisamment préparé cette partie de leur présentation.

On doit à nouveau souligner l'importance de cette partie car le jury doit s'attacher à apprécier la pertinence de la perspective professionnelle représentée par le candidat, l'authenticité de

son engagement professionnel, son potentiel pour exercer la fonction. On ne peut qu'insister sur la plus value pour les candidats, d'avoir pris des contacts et des informations suffisants, d'avoir travaillé avec des professionnels en exercice pour pouvoir disposer d'un premier apprentissage leur fournissant une première vision concrète sur les différents domaines de responsabilité et les multiples facettes du métier d'IASS.

Concernant la partie de l'épreuve d'entretien ayant pour point de départ un sujet ou un texte d'ordre général tiré au sort par le candidat, comme les années précédentes une difficulté fréquente a été rencontrée avec les candidats ayant choisi le texte. Nombre d'entre eux, en effet, se sont limités à paraphraser plus ou moins adroitement le texte et n'ont pas réalisé un commentaire structuré autour d'un plan original, une analyse critique et une mise en perspective des positions prises par les auteurs ce qui est le piège et le danger principal pour les candidats et ce qui donne de mauvais résultats. Le jury recommande aux candidats de construire leur exposé sur la base d'une rapide synthèse des principales idées développées par le texte, suivie d'une analyse critique (pour/contre/avis personnel du candidat).

Pour ceux qui ont choisi le sujet, il est primordial qu'apparaisse un plan clair et efficace dans la progression et la présentation des idées, que celles ci soient organisées, ordonnées et qu'elles retracent synthétiquement les différentes positions, leurs avantages, les inconvénients et enfin qu'elles fassent apparaître les prises de position du candidat sur le thème à développer.

Sur 29 candidats ayant participé à cette épreuve 18 ont choisi le commentaire de texte et 11 ont choisi la question tirée au sort.

S'agissant toujours de l'entretien avec le jury les réponses fournies par les candidats aux interrogations formulées par le jury sur l'actualité sanitaire et sociale sont trop souvent superficielles y compris dans le cadre du concours interne, et sur des sujets concernant l'environnement professionnel du candidat (rôles des préfets, missions des services de l'État délégations territoriales, directions régionales, etc.).

Cette épreuve suppose que le candidat soit capable de répondre aux questions et de réagir aux problématiques souvent très diverses soulevées par les membres du jury de façon brève, objective et documentée. Il est très important à cet effet de conseiller aux candidats dans leur préparation de développer des connaissances sur l'environnement institutionnel au-delà même du champ sanitaire et social.

Le jury ne peut que déconseiller aux candidats de tenter de faire durer le temps nécessaire à l'argumentation de leur réponse au-delà du temps strictement nécessaire pour exposer une argumentation claire et précise dans une exigence de concision.

Plus généralement, les candidats sont trop centrés exclusivement sur leurs expériences professionnelles et personnelles alors qu'ils doivent s'ouvrir à l'ensemble des politiques publiques dans le champ sanitaire et social. Concernant les questions relatives aux connaissances des candidats, le jury a relevé des lacunes sur l'organisation de l'Etat, en particulier parmi les candidats en interne, assorties de méconnaissances importantes sur les politiques sociales (valable tant pour les candidats en externe qu'en interne).

Le jury a enfin regretté qu'un certain nombre de candidats du concours externe ne connaisse que très partiellement le contenu du métier d'IASS, en particulier dans le domaine social.

De nouveaux documents de présentation du métier vont être publiés en cours d'année 2016 pour promouvoir et mieux faire connaître la fonction. Le jury est persuadé qu'une meilleure information, à réaliser par l'administration centrale, sera de nature à permettre d'augmenter le nombre de candidats, qui aujourd'hui apparemment, en dernière minute optent pour une candidature à d'autres fonctions approchantes, pas nécessairement aussi attrayantes mais disposant peut-être à tort ou à raison d'une meilleure « image ».

Le jury recommande qu'un descriptif détaillé du métier d'IASS et de la réalité de ses conditions d'exercice soient présentées aux candidats en formation, en particulier dans les IPAG. Cette présentation, déjà demandée, pourrait permettre de se garantir contre un certain nombre de défections imprévues postérieurement aux dépôts des candidatures qui ont affecté la planification du déroulement du concours 2015.



Christian CAHUT
Président du jury des concours 2015